

■ **Georges und Henri Schaeren-Stiftung**, à Neuchâtel, CH-073-7004416-2, prévoyance pour les employés de l'entreprise fondatrice, par l'octroi de subventions ou de contributions. (FOSC du 19.02.2003, p. 9). Procuration collective à deux a été conférée à Salomon Philippe, de Courtedoux, à Savagnier.
Journal no 3253 du 05.12.2006
(03675042 / CH-073.7.004.416-2)